



Règlements des Compétitions féminines du District de Football de Seine-Maritime – Annexe 3

Maj. février 2026

§§§§

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à 8 :

Organisation :

Cette compétition est organisée en deux phases de la façon suivante :

1^{ère} phase : Composition de 3 poules géographiques

- 1 poule A de 6 équipes
- 1 poule B de 8 équipes
- 1 poule C de 7 équipes

2^{ème} phase : Organisation en 2 niveaux

- 1 groupe « D1 » de 7 équipes
- 2 groupes « D2 » de 7 équipes

La commission départementale des compétitions féminines se réserve le droit de modifier la composition des groupes selon le nombre d'équipes engagées.

Accessions descentes.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

La constitution des groupes pour la deuxième phase se fera de la façon suivante :

1 Groupe D1 :

A l'issue de la 1^{ère} phase :

Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place des poules A, B et C,

Ainsi que le meilleur 3^{ème} des poules A, B et C de la phase 1,

Soit 7 équipes.

2 Groupes D2 :

Poule A :

Les équipes classées à la 4^{ème} place des poules A, B et C,

Ainsi que les deux moins bon 3^{ème} et les deux meilleurs 5^{ème} des poules A, B et C,

Soit 7 équipes

Poule B :

Les équipes classées à la 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} place des groupes A, B et C,

Ainsi que le moins bon 5^{ème} des poules A, B et C,

Les équipes s'engageant en phase 2 seront intégrées à cette poule.

Soit 7 équipes



Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe de la deuxième phase reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matchs « aller » uniquement sur l'ensemble des phases.

L'engagement d'équipes nouvelles est seulement autorisé dans le groupe « D2 - poule B » lors de la deuxième phase.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M. Les équipes occupant le même rang dans des groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Report des matchs :

Des dates dédiées aux reports de match sont prévues dans le calendrier.

Toute demande de report doit être adressée par le club concerné au club adverse ainsi qu'au District (par mail à l'adresse : district@dfsm.fff.fr), au plus tard quatre jours avant la rencontre.

La date de report sera toujours la première date disponible au calendrier et ne peut être envisagé que si la prochaine date de report inscrite au calendrier est disponible pour les deux clubs.

Un match reporté par une équipe ne pourra avoir une seconde demande de report par cette même équipe : Forfait du demandeur.

Enfin, le District se réserve le droit de refuser la demande.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le dimanche à 15h 00 heure d'été et 14h 30 heure d'hiver (ballon n°5). Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences Senior F, U20F, U19F, U18F ainsi que les joueuses des catégories U17F* et U16F* dans la limite de 4 avec un maximum de 3 par année d'âge. (Soit 1 U16F + 3 U17F ou 2 U17F + 2 U16F ou 3 U16F + 1 U17F) dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

****sous réserve de fournir une demande de surclassement comprenant une autorisation parentale et un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin fédéral et validé par la Commission Médicale Régionale. (Article 73 des RG de la FFF)***

Les cas non prévus :

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente et les règlements du DFSM s'appliqueront.



§§§§

CHAMPIONNAT U17 F

Organisation :

Cette compétition est organisée en trois phases de la façon suivante :

1 phase de brassages :

Formule échiquier sur 4 dates :

- Journée 1 et journée 2 : répartition par secteurs géographiques
- Journée 3 et journée 4 : répartition à la suite des résultats des deux premières rencontres.

1^{ière} phase :

Organisation en 2 niveaux composés de 2 poules géographiques chacun

- Division 1 : Les équipes classées de 1 à 10 suite à la phase de brassages
- Division 2 : Les équipes classées de 11 à 22 suite à la phase de brassages
-

2^{ème} phase :

Composée de 3 groupes de niveaux :

- 1 groupe « D1 » de 6 équipes
- 2 groupes « D2 », de 7 équipes

La commission départementale des compétitions féminines se réserve le droit de modifier la composition des groupes selon le nombre d'équipes engagées.

Accessions descentes.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

La constitution des groupes pour la deuxième phase se fera de la façon suivante :

1 Groupe D1 :

Les équipes classées à la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place des groupes de D1 de la phase 1,
Soit 6 équipes.

2 Groupes D2 :

Poule A

Les équipes classées 4^{ème} et 5^{ème} des groupes de D1,
Les équipes classées 1^{ière} et 2^{ème} place des groupes de D2 de la phase 1,
Soit 7 équipes

Poule B

Les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} des
groupes de D2 de la phase 1,
Soit 7 équipes

Les équipes descendant d'un niveau Ligue sont intégrées automatiquement dans le niveau D1 et cela se répercutera sur les accessions et descentes des niveaux inférieurs.

Les équipes s'engageant en phase 2 seront intégrées au niveau D2.

Les groupes tenteront de répondre au mieux à des critères géographiques.

**Titre et Challenge :**

Le vainqueur de chaque groupe de la deuxième phase reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

L'engagement d'équipes nouvelles est autorisé dans la seconde phase et sera intégrée en niveau 2.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M. Les équipes occupant le même rang dans des groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 15h 30 (ballon n°5).

Un match dure 80 minutes, deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U17F, U16F et U15F dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

Les cas non prévus :

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente et les règlements du DFSM s'appliqueront



§§§§

CHAMPIONNAT U14 F

Organisation :

Cette compétition est organisée en trois phases de la façon suivante :

1 phase de brassages :

Formule échiquier sur 4 dates :

- Journée 1 et journée 2 : répartition par secteurs géographiques
- Journée 3 et journée 4 : répartition à la suite des résultats des deux premières rencontres

1^{ière} phase :

Organisation en 3 niveaux composés de 2 poules géographiques :

- Division 1 : Les équipes classées de 1 à 12 suite à la phase de brassage
- Division 2 : Les équipes classées de 11 à 23 suite à la phase de brassage
- Division 3 : Les équipes classées de 24 à 36 suite à la phase de brassage

2^{ème} phase :

Composé de 3 groupes de niveaux :

- 1 groupe « D1 » de 7 équipes
- 2 groupes « D2 », de 8 équipes
- 2 groupes « D3 » de 7 et 8 équipes

La commission départementale des compétitions féminines se réserve le droit de modifier la composition des groupes selon le nombre d'équipes engagées.

Accessions descentes.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

La constitution des groupes pour la deuxième phase se fera de la façon suivante :

1 Groupe D1 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place des groupes de D1 de la phase 1,
Soit 6 équipes.

2 Groupes D2 :

Les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place des groupes de D1
Ainsi que les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place des groupes de D2 de la phase 1,
Les équipes classées à la 1^{ière} place des poules « D3 » de la phase 1,
Soit 8 équipes par groupe.

2 Groupes D3 :

Les équipes classées de la 5^{ème} et 6^{ème} place des groupes de D2
Ainsi que les équipes classées de la 2^{ième} à la 6^{ème} place des groupes de D3 de la phase 1,
Soit 7 équipes par groupe



Les équipes descendant d'un niveau Ligue sont intégrées automatiquement dans le niveau D1 et cela se répercutera sur les accessions et descentes des niveaux inférieurs.

Les équipes s'engageant en phase 2 seront intégrées au niveau D3.

Les groupes tenteront de répondre au mieux à des critères géographiques.

Titre et Challenge :

Le vainqueur de chaque groupe de la deuxième phase reçoit un objet d'art offert par le District de Football de Seine-Maritime.

Système de l'épreuve :

Les équipes se rencontrent par matches « aller simple » uniquement sur l'ensemble des phases.

L'engagement d'équipes nouvelles est autorisé dans la seconde phase et sera intégrée en niveau 3.

Le classement est établi conformément aux règles définies à l'Annexe 6 « Dispositions applicables pour le classement et le départage des équipes de même groupe » aux Règlements des Compétitions du D.F.S.M. Les équipes occupant le même rang dans des groupes différents se seront départagées de la façon suivante :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

En cas de match perdu par pénalité, les dispositions de l'article 5 des Règlements des Compétitions du D.F.S.M. sont applicables.

Planification et durée des rencontres :

Les rencontres sont programmées le samedi à 14h 00 (ballon n°4)

Un match dure 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes.

Conditions de participation :

Le championnat est ouvert aux joueuses titulaires de licences U14F, U13F et U12F dûment validées et enregistrées.

Les règles de participation sont celles prescrites au travers des règlements des compétitions du DFSM.

Les cas non prévus :

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente et les règlements du DFSM s'appliqueront